

Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 13 janvier 2020.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillers suivants : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Éric Allard, Maureen Landry et Karina Poudrier. Absent : François Lupien

Formant quorum sous la présidence du maire Stéphane Dionne, est également présente Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière. Aussi présent Gaby Tessier, inspecteur municipal.

***À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.*

1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

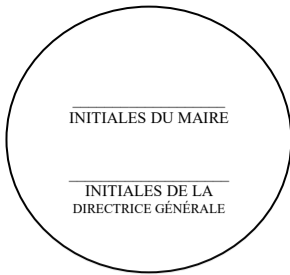
2020.001

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Karina Poudrier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du conseil
Le lundi 13 janvier 2020 19h30

1. Ouverture, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux de décembre 2020 ;
4. Dépôt de la correspondance ;
5. Adoption des comptes à payer et transferts ;
6. Période de questions ;
7. Demande des citoyens et autres ;
 - 7.1 Demande modification zonage ID-11 et ID-14;
 - 7.2 CEPS – 5 à 7 pour la vie ;
 - 7.3 Projet œuvre d'art hall d'entrée hôtel de ville;
 - 7.4 Publicité carte d'affaire dans le journal Le rendez-vous;
 - 7.5 Hiver en fête;
8. Administration ;
 - 8.1 Transport adapté 2020 ;
 - 8.2 Règlement taxation 465-2020 ;
 - 8.3 Formation réseaux sociaux ;
 - 8.4 ADMQ – adhésion ;
9. Incendie et sécurité publique ;
 - 9.1 Facture au 31 décembre 2019
 - 9.2 Croix-Rouge Canadienne ;
 - 9.3 Programme remboursement panne novembre 2019 ;
10. Voirie et Urbanismes ;
 - 10.1 PAERRL 2019 ;
 - 10.2 Résolution MTQ annuelle ;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

- 10.3 Congrès COMBEQ ;
- 10.4 Urbaniste ;
- 11. Loisirs ;
 - 11.1 Bibliothèque ;
- 12. Hygiène du milieu ;
 - 12.1 Régie inter municipale de gestion des déchets du Bas St-François ;
- 13. Varia ;
- 14. Dépôt et rapport des comités ;
- 15. Période de questions ;
- 16. Levée de l'assemblée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2019:

2020.002

Il est proposé par Eric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'adopter des procès-verbaux de décembre 2019 tel que rédigés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

4. CORRESPONDANCE :

Le maire fait la lecture de la correspondance.

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS ;

2020.003

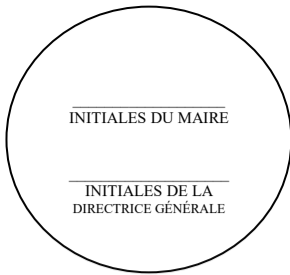
Considérant les déboursés en date du 13 janvier 2020, déboursés effectués durant le mois :

Comptes payés durant le mois et au 13 janvier 2020:

#	Fournisseurs (description).....	montant
	Salaires (décembre 2019).....	11 899.98\$
8984	Mun. N-D-Bon-Conseil, village (incendie 31 octobre 2019)	18 258.63\$
8985	Groupe Ultima Inc. (assurance de oct. 2019 – oct. 2020)	9 418.00\$

Comptes à payer au 13 janvier 2020:

#	Fournisseurs (description).....	montant
8986	Fondation du Cégep (bourse de réussite)	350.00\$
8987	Centre informatique Drummond (écran)	201.77\$
8988	Cie Chemin Fer Nationaux (route Mitchell).....	622.50\$
8989	COMBEQ (inscription Gaby Tessier).....	436.91\$
8990	Mégaburo –Buro Plus (papeterie).....	42.92\$
8991	Martin Paradis App. Géo. (Certificat de piquetage lot 4 956 215).....	776.08\$
8992	Therrien Couture s.e.n.c.r (avocats).....	2207.28\$
8993	MRC Drummond (abonnement annuel Gonet/ quote-part 01 et 12 2020)	14900.53\$
8994	Protection incendie MCI (inspection annuelle)	74.73\$
8995	Supérieur propane (propane).....	904.10\$
8996	Thomas Caya (1982) Inc. (encrage de drapeau)	216.09\$
8997	Xerox Canada Ltée (photocopies).....	210.89\$
8998	Infotech (achat banque de temps 2020).....	6593.82\$
8999	R. Pagé Électricien Inc. (poteau coin Mitchell et 259).....	105.88\$
9000	Excavation J.Noël Francoeur (entretien chemins d'hiver décembre).....	25046.93\$
9001	Québec municipal (abonnement).....	95.69\$
9002	SCU (consultations diverses en urbanisme).....	181.09\$
9003	Hélène Ducharme (entretien ménager)	270.00\$
9004	Marie-Josée Rivard, graphisme	64.67\$
9005	Gaby Tessier (déplacement, mise en service cellulaire).....	155.76\$
9006	L'Union Vie (assurance collective).....	845.74\$
9007	Telus (GPA déneigement)	150.60\$
9008	TECNIMA VL Inc. (2 mats et drapeaux).....	729.52\$



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

9009 Ministre du Revenu (remises de décembre).....	2 834.37\$
9010 Receveur général du Canada (remises de décembre).....	1 024.13\$
9011 Hélène Ducharme (entretien ménager janvier 2020)	220.00\$

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Eric Allard et résolu d'accepter les déboursés pour un total de 94 838.61\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gaby Tessier en référence au règlement de délégation de pouvoir.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

La parole est accordée aux gens présents dans la salle.

7.DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES ;

7.1 DEMANDE MODIFICATION ZONAGE ID-11 ET ID14;

2020.004

Considérant la demande de Métivier, urbanistes, conseil daté du 12 décembre 2019 demandant de modifier le règlement de zonage dans les zones ID-11 et ID-14 afin de permettre l'usage de location temporaire à court ou à moyen terme l'intérieur d'une résidence unifamiliale isolée ;

Considérant que le conseil à procéder à l'étude de cette demande ;

En conséquence, il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Éric Allard et résolu de ne pas donner suite à la demande de modification du règlement de zonage tel que présenté par Métivier, urbanistes, conseil. Il est également résolu que le conseil désire étudier la possibilité d'adopter un règlement afin d'encadrer les maisons de touriste, établissements d'hébergement touristique de style air B&B, sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.2 CEPS – 5 À 7 POUR LA VIE;

2020.005

Considérant la tenue de l'évènement 5 à 7 pour la vie, organisé par le CEPS le 10 juin 2020 ;

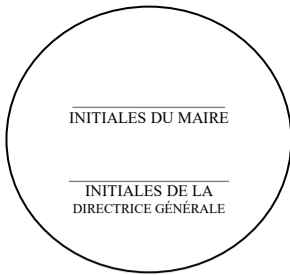
En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'acheter 3 billets afin de soutenir le Centre d'écoute et de prévention du suicide au coût de 125\$ chaque

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.3 PROJET D'ŒUVRE D'ART HALL D'ENTRÉE HÔTEL DE VILLE;

2020.006

Considérant l'offre de l'écrivaine madame Diane Descôteaux afin d'élaborer un œuvre d'art dans le portique de l'hôtel de ville, en demandant à la MRC une subvention pour la confection de celle-ci ;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de donner notre appui moral à Madame Descôteaux afin de faire les démarches de subvention auprès de la MRC pour élaborer un œuvre d'art pour le hall d'entrée de l'hôtel de ville.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.4 PUBLICITÉ CARTE D'AFFAIRE DANS LE JOURNAL LE RENDEZ-VOUS:

2020.007

Considérant la demande d'insérer des cartes d'affaires dans le journal de la municipalité ;

Considérant l'offre de bénévolat afin de recruter, insertion et mise en page dans le journal ;

En conséquence, il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter l'offre de Madame Descôteaux afin d'inclure des cartes d'affaires dans le journal Le Rendez-vous. Le coût facturé sera de 50\$ pour une période de 2 ans.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.5 HIVER EN FÊTE :

2020.008

Considérant la demande de subvention de 1500\$ pour l'organisation de l'hiver en fête édition 2020 ;

Il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser un montant de 1 500\$ pour l'organisation d'hiver en fête 2020.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8. ADMINISTRATION :

8.1 TRANSPORT ADAPTÉ 2020 :

2020.009

Considérant que la Municipalité a été saisie de 3 demandes de transport adapté pour 3 personnes qui résident sur son territoire ;

Considérant que depuis 2007 la municipalité autorise un montant maximum de 250\$ pour les déplacements à l'extérieur de son territoire par personne admissible ;

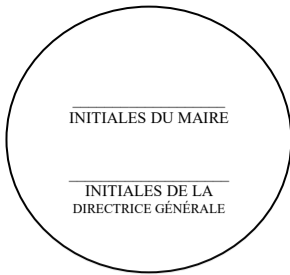
Considérant que cette demande porte sur environ 408 déplacements pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

Considérant l'obligation pour la Municipalité de fournir du transport à ces personnes en vertu de l'article 48.39 de la Loi sur les transports ;

Considérant que la Municipalité désire offrir un service de transport adapté dans le cadre du volet souple des modalités d'application du programme d'aide au transport adapté et ce, effectif au 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que le volet souple dudit Programme permet au ministère des Transports du Québec de reconnaître admissible à la subvention un maximum de 15 \$ par déplacement.

Considérant que la Municipalité doit s'engager à verser une subvention représentant 20 % du coût du service, directement à la personne admissible au service ou à son représentant, soit un montant maximum de 319\$ pour l'année 2020 à l'égard de la demande présentée dans le formulaire V-3474 du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Lyne Landry, appuyé par Karina Poudrier et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le mode d'organisation retenu est la subvention directe à l'usager.

D'autoriser la directrice générale, Valérie Aubin à faire les demandes et démarches nécessaires auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

D'autoriser un montant de 3\$ par déplacement pour un maximum de 84 déplacements par usager pour un montant maximum de 319\$ par usager. De demander une subvention au Ministère des Transports de 19\$ / déplacement pour un montant total de 2075\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.2 RÈGLEMENT TAXATION 465-2020- FIXANT LES TAUX DE TAXES DE L'EXERCICE 2020:

2020.010

Considérant l'avis de motion a été donné à la séance du 10 décembre 2019 par Maureen Landry, qu'un projet de règlement #465-2020 afin de déterminer les taux pour l'année 2020 a été déposé et expliqué ;

Considérant que les membres du conseil ont reçu le projet de règlement 4 jours avant la séance du conseil et renoncent à la lecture;

En conséquence il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Eric Allard et résolu d'adopter le règlement 465-2020 – Taxation 2020

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

RÈGLEMENT #465-2020 - TAXATION 2020

Article 1 – GÉNÉRALITÉS

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 – TAUX DES TAXES

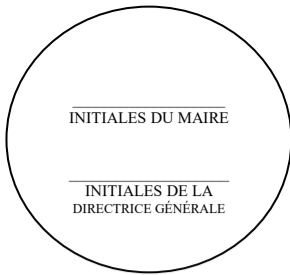
Les taux des taxes et les compensations pour l'exercice financier 2020 sont établis ainsi :

2.1 TAXE SUR LA BASE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE;

2.1.1 TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE (RÉSIDENTIELLE ET AGRICOLE) ;

Le taux de taxes foncière générale pour l'exercice financier 2020 sera de 0.503\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

2.1.2 TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – camion incendie (RÉSIDENTIELLE ET AGRICOLE);



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Le taux de taxes foncière spéciale –règlement d’emprunt – camion incendie pour l’exercice financier 2020 sera de 0.0100\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d’évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

2.2 TAXE -COMPENSATION POUR LE SERVICE – ORDURES (RÉSIDENTIELLE) ;

Pour le service de collecte des ordures et recyclage, pour l’exercice financier 2020 tout propriétaire d’un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, le taux s’établit comme suit :

Unité résidentielle : 152.50\$ par logement (1 bac noir et les bacs verts et bruns)
Unité Chalets (saisonniers) 76.25\$ par chalet (1 bac noir, verts et bruns)

Autre unité 152.50\$ l’unité

2^e bac noir : 1 unité

3^e bac noir et subséquents : 1 unité par bac, 152.50\$ par bac

Commerce : 2 unités (2 bacs)

Industrie : 3 unités (3 bacs)

Les commerces et industries ayant des conteneurs seront taxés selon le nombre d’unité suivant :

<u>Quantité</u>	<u>Déchets</u>	<u>Récupération</u>
2 verges	6 unités	3 unités
4 verges	8 unités	5 unités
6 verges	9 unités	6 unités
8 verges	10 unités	7 unités

Si au moment de la taxation, le nombre de bacs réels est inconnu aux fins de cette tarification, cette compensation pourra être ajustée pour chaque immeuble.

2.3 TAXE -COMPENSATION POUR LE SERVICE – ORDURES (AGRICOLE) ;

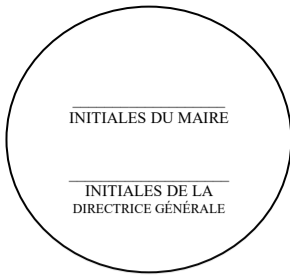
Les fermes ayant des conteneurs seront taxées selon le nombre d’unité suivant :

1 unité ; 152.50

<u>Quantité</u>	<u>Déchets</u>	<u>Récupération</u>
2 verges	6 unités	3 unités
4 verges	8 unités	5 unités
6 verges	9 unités	6 unités
8 verges	10 unités	7 unités

2.5 TAXE POUR LA COMPENSATION POUR L’EAU ET ÉGOUT DU VILLAGE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL (RÉSIDENTIELLE);

La taxe pour la compensation pour l’eau et l’égout du village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour l’exercice financier 2020 sera 1.73 fois le coût de la municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil qui nous fournit le service d’eau et d’égout pour les adresses desservies selon l’entente inter municipale. Le coût réel chargé par le village sera refacturé aux citoyens.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

2.6 TAXE - COMPENSATION POUR SERVICE DE VIDANGE FOSSES SEPTIQUES (RÉSIDENTIELLE) ;

Les résidences seront vidangées une fois au deux ans.

Immeubles résidentiels : 85\$

Les chalets seront vidangés une fois au quatre ans.

Chalets (saisonniers) : 42.50\$

Si l'entrepreneur doit retourner à une adresse par négligence du propriétaire un montant de 20\$ sera facturé par visite.

2.7 TAXE SPÉCIALE – COURS D'EAU (AGRICOLE) ;

La taxe pour compensation du nettoyage du cours d'eau sera facturée aux propriétaires touchés aux mètres linéaires selon le coût réel des travaux et frais facturés par la MRC Drummond.

2.9 COMPENSATION (Municipalités et / ou Ministères)

Une compensation pour l'exercice financier 2020 sera de 0.55\$ par 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble non-imposable appartenant à des Ministères ou à d'autres municipalités situé sur le territoire de la municipalité.

2.10 COMPENSATION - ENTENTE LOISIRS VILLAGE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL (RÉSIDENTIELLE) ; 0

Une taxe de 52\$ par logement sera facturée pour 2020 afin de pourvoir aux dépenses engendrées par l'entente des loisirs avec le Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en un versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300.00\$. La date ultime où peut-être fait ce versement est le 11 mars 2020.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300.00\$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 3 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

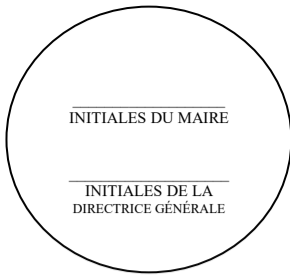
1^{er} versement : 30^e jour suivant l'expédition du compte

2^e versement : 11 mai 2020

3^e versement : 13 juillet 2020

Pour une taxation complémentaire et droit de mutation, le compte doit être payé en un versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300.00\$. La date ultime où peut-être fait ce versement est le 30^e jour suivant l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300.00\$, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 3 versements selon les échéances suivantes, 1^{er} versement 30^e jours suivant l'envoi du compte, 2^e versement 60^e jours suivant l'envoi, 3^e versement 90^e jours suivant l'envoi.



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour où le bureau municipal est fermé, elle est reportée au 1^{er} jour d'ouverture suivant.

Les règles prescrites par le présent article ou en vertu de celui-ci s'appliquent aussi à d'autres taxes ou compensations municipales que la municipalité perçoit.

ARTICLE 4 – TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES ET AUTRES CRÉANCES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, le solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Cependant lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible et porte intérêt à ce taux.

Ce taux s'applique également à toute créance due à la municipalité.

ARTICLE 5 – LICENCE CHIENS ;

La SPAD facture 20\$ par chien pour un maximum de 3 chiens, conformément règlement sur les animaux.

Pour un chenil, élevage, pension pour chien ou usage similaire ayant reçu préalablement l'attestation de la municipalité et de la fourrière municipale un montant maximum de 60\$, équivalent de 3 chiens, est applicable.

ARTICLE 6 – TARIFS POUR BIENS ET SERVICES DIVERS ;

Pour les fins d'acquisition ou de fourniture de biens et services divers en 2020, il est imposé et sera exigé de toute personne requérant ce bien ou ce service, le paiement du tarif suivant :

Épinglette de la municipalité

Au comptoir 2.00\$

Par la poste 4.00\$

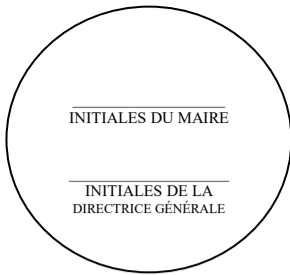
Photocopie (noir et blanc)	0.35\$
Photocopie (couleur)	1.00\$
Télécopie	3.00\$
Stylo	2.00\$
Tablette	1.00\$
Tasse	4.25\$
Sac écologique	5.00\$
Album souvenir	5.00\$

tous les autres articles seront facturés au prix coutant.

ARTICLE 7 – BACS;

Un citoyen désirant se procurer un nouveau bac ou un bac supplémentaire.

Bac à ordures, recyclage ou compost (noir, brun ou vert) 360 litres 90.00\$



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Bac à ordure, recyclage ou compost (noir, brun ou vert) 240 litres 70.00\$

ARTICLE 8 – REMPLACEMENT DES BACS ENDOMMAGÉS OU PIÈCES DE REMPLACEMENTS (POLITIQUE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES) ;

Les remplacements de bacs endommagés ou pièces de remplacements se feront gratuitement conformément à la politique de remplacement que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles a adopté. Lorsque les fonds seront épuisés, les pièces et bacs seront facturés au prix courant.

Couvert bac : 25.00\$ roue bac : 12.00\$, Essieu : 8.00\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.3 FORMATION RÉSEAUX SOCIAUX;

2020.011

Considérant l'offre de la municipalité de St-Majorique d'une formation concernant les réseaux sociaux en regroupant plusieurs municipalités de la MRC et en invitant l'UMQ à St-Majorique pour environ 220\$ / personne selon le nombre d'inscriptions ;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Karina Poudrier, et résolu d'inscrire 3 personnes, soit la directrice générale, l'inspecteur et l'adjointe. Que des conseillères seront substitués.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.4 ADMQ – ADHÉSION

2020.012

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la Directrice générale à l'ADMQ au coût de 852\$;

Considérant que les deux prochaines formations données par l'ADMQ à Drummondville seront sur l'accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal le 11 mars 2020 et les règlements discrétionnaires de la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le 13 mai 2020 à Drummondville;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ au coût de 852\$ et l'inscription aux deux formations au coût de 670\$. Que les frais de déplacement et représentation seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE ;

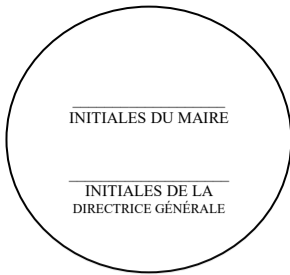
9.1 FACTURE AU 31 DÉCEMBRE 2019;

2020.013

Considérant la facture incendie au 31 décembre au coût de 6 105.54\$

En conséquence, il est proposé par Karina Poudrier, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser le paiement des factures incendie de décembre 2019 au montant total de 6 105.54\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

2020.014

9.2 CROIX ROUGE CANADIENNE RENOUVELLEMENT 2020;

Considérant le renouvellement de l'entente avec la Croix rouge afin d'offrir des services aux sinistrés ;

Considérant que les frais pour la Croix Rouge 2020 sont de 0.17\$ par habitant par année;

Considérant que pour 2019, notre population s'élève à 977 habitants, ce qui représente un montant de 170.00\$ pour le renouvellement de l'entente avec la Croix Rouge;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser le paiement de la cotisation de 2020 au coût de 170\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2020.015

9.3 PROGRAMME DE REMBOURSEMENT PANNE NOVEMBRE 2019;

Considérant le programme du gouvernement, programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – tempête automnale survenue les 31 octobre et 1^{er} novembre 2019;

Considérant l'arrêté du 12 décembre dernier du gouvernement du Québec ;

En conséquence il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'adresser une demande de remboursement des frais encourus lors de cette tempête. De payer et demander un remboursement pour les heures supplémentaires fait par les employés municipaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2020.016

10. VOIRIE ET URBANISME :

10.1 PAERRL 2019;

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 99 559\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

Considérant les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

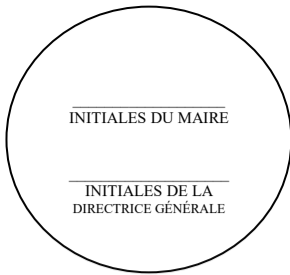
En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Daniel Dufort et unanimement résolu et adopté que la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2019.015

10.2 LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – RÉSOLUTION ANNUELLE

Considérant que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2020 peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTMDETQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires,

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu que la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil-Paroisse se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2020,

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits ;

Que la municipalité nomme monsieur Gaby Tessier, l'inspecteur municipal, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le ministère des Transports du Québec (MTMDETQ) pour lesdits travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.3 CONGRÈS – COMBEQ;

2020.016

Considérant la tenue du congrès 2020 de la COMBEQ les 30 avril, 1 et 2 mai 2020 à Charlevoix;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'inscrire Monsieur Gaby Tessier au coût de 630 \$ plus taxes. Que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.4 URBANISTE ;

2020.017

Considérant le suivi de base des dossiers en urbanisme ;

Considérant la mise à jour des règlements d'urbanisme ;

Considérant le début d'un processus de rédaction d'un nouveau règlement de plan d'urbanisme et autre règlement d'urbanisme selon l'avancement et honoraires restants ;

Considérant la proposition de SCU d'achat pour l'année 2020 d'une banque d'heures à 10 000\$ qui sera facturée à l'heure ;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Karina Poudrier et résolu de procéder à l'achat d'une banque d'heure équivalente à 10 000\$ pour 2020 qui sera facturé à la pièce.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

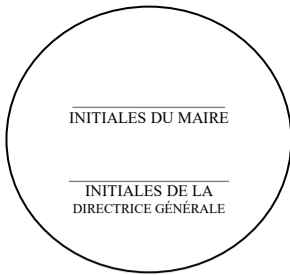
11 LOISIRS ;
11.1 BIBLIOTHÈQUE ;

12. HYGIÈNE DU MILIEU ;

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS SAINT-FRANÇOIS;

Rapport de comité

13. VARIA;



Procès-verbal du Conseil de la Paroisse
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

14. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS :

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période est accordée aux gens dans la salle;

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

2020.018

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 21h08.

Stéphane Dionne
Maire

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, dma
Directrice générale / secrétaire-trésorière